

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Convocation du 16 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt et un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissières dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc FOUCON, Maire.

Présents : MM. CHABAUD Yvette, CHASSOUANT Evelyne, Coste Marie-Christine, Jolly Evelyne, Lelong Dominique, AIGON Marcel, BORG Christian, Bossy Michel, Clausse serge DESCHAMPS Philippe, FOUCON Marc, LIBOUREL Jean- Brice, MEYRONNET André, LOPEZ Didier.

Absents ayant donnés procuration : MM Campserveux Sylvie à Foucon Marc.

Absents : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Marc FOUCON, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Marc FOUCON, Maire est désigné pour remplir cette fonction

Approbation du PV de la séance du 25 octobre 2022

Ce Procès- Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

38-2022/Abandon des pénalités de retard pour le chantier de la route de Nages

La trésorerie demande une délibération justifiant l'abandon des pénalités qui auraient pu être instaurées suite au retard pris dans le chantier de réhabilitation-sécurisation de la route de Nages.

Le maire rappelle que le plus gros du chantier avait été réalisé dans les délais prévus et que seuls des points de détails avaient pris du retard suite à des circonstances indépendantes de la bonne volonté de l'entreprise et qu'en conséquence il n'avait pas été jugé utile de pénaliser celle-ci.

Cette décision est confirmée par le conseil à l'Unanimité des membres présents et représentés.

39-2022/Mensualisation des indemnités des élus

Pour des raisons pratiques il serait souhaitable de mensualiser les indemnités des élus (maire et adjoints) jusqu'alors versées tous les trimestres et ce à compter de janvier 2023.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point supplémentaire porté à l'ordre du jour : demande de dotations DETR et DSIL 2023 pour remise en état avec amélioration et sécurisation des voiries endommagées.

40-2022/Réparation de voirie suite aux intempéries du 14 septembre 2021 demande d'octroi de la Dotations au titre de la DETR 2023 et du DSIL 2023

Afin de remettre en état en les améliorant et en les sécurisant les voiries endommagées lors de la catastrophe naturelle du 14 septembre 2021, le Maire propose de solliciter la dotation au titre de la DETR 2023 et du DSIL 2023

La séance est levée à 20h00

38-2022/Abandon des pénalités de retard pour le chantier de la route de Nages

39-2022/Mensualisation des indemnités des élus

40-2022/Point supplémentaire porté à l'ordre du jour : demande de dotations DETR et DSIL 2023 pour remise en état avec amélioration et sécurisation des voiries endommagées.

2

<u>Le Maire,</u> FOUCON Marc,			
MEYRONNET André		LIBOUREL Jean Brice	
LOPEZ Didier		JOLLY Evelyne	
DESCHAMPS Philippe		COSTE Marie-Christine	
BORG Christian		LELONG Dominique	
BOSSY Michel		AIGON Marcel	
CHASSOUANT Evelyne		CAMPERVEUX Sylvie	
CLAUSSE Serge		CHABAUD Yvette	